Décision 23-DCC-119 du 21 juin 2023

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Tuppin Mary Automobiles Soissons, Mary Tuppin Automobiles Laon, SAS Aisne Oise Automobiles et Mary Tuppin Agences par le groupe Riester

Posted on: 21 juin 2023 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	groupe Riester
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Tuppin Mary Automobiles Soissons Mary Tuppin Automobiles Laon SAS Aisne Oise Automobiles Mary Tuppin Agences

Lire

Le texte intégral
129.41 Ko